

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des écoles
de la gendarmerie nationale

Décision n° 1239 du 7 janvier 2022
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
du commandement des écoles de la gendarmerie nationale

NOR : INTJ2200121S

Le commandant des écoles de la gendarmerie nationale,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision du 16 août 2021 portant délégation de signature (NOR : INTJ2118710S) ;

Vu la décision n° 58140 du 1^{er} décembre 2021 (NOR : INTJ2130658S),

Décide :

Article 1^{er}

Les adjudants-chefs dont le nom suit sont promus au grade de major le 1^{er} février 2022 :

Vallée	Stéphane	NIGEND : 143 795
Marichy	Christian	NIGEND : 157 911

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} février 2022 :

Bosca	Frédéric	NIGEND : 185 998
Croze	Christophe	NIGEND : 168 061
Albouy	Matthieu	NIGEND : 176 604
Meyer	Jérôme	NIGEND : 168 585

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} février 2022 :

Diaz	Michel	NIGEND : 237 270
Roux-Durraffourt	Vivien	NIGEND : 247 357
Garraud	Michaël	NIGEND : 213 821

Article 4

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} février 2022 :

Veyretout	Xavier	NIGEND : 225 242
------------------	--------	------------------

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 janvier 2022.

Le général de corps d'armée,
commandant des écoles de la gendarmerie nationale,
P. Casaubieilh